

## Séance publique du 12 juin 2007

### Délibération n° 2007-4178

commission principale : finances et institutions

objet : **Compte administratif 2006 - Programmation pluriannuelle d'investissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine gère tout l'investissement communautaire en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de la liste des opérations à réaliser pendant le mandat et d'une capacité d'investissement en charge nette (dépenses-recettes) de :

- 1 234 M€ pour le budget principal dont 74 M€ de subventions d'équipement, financé par le contribuable de la fiscalité directe locale,
- 217 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, financé par l'usager qui paie la redevance d'assainissement,
- 77 M€ pour le budget annexe des eaux, financé par l'usager qui paie ses consommations d'eau potable.

L'affectation de financement aux opérations (individualisation d'autorisation de programme) se fait par le Conseil tout au long de l'année dans la limite annuelle qu'il s'est donnée (371 M€ en 2007). En 2006, 455 M€ ont été individualisés.

Chaque opération, dès lors qu'elle est individualisée, dispose d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement comptable des dépenses. La réalisation annuelle des paiements de dépenses ou encaissement de recettes se fait dans les limites du budget annuel voté par nature. Le financement annuel des opérations est voté globalement par chapitre budgétaire et non au niveau de l'opération. Les crédits sont ventilés sous forme d'enveloppe aux services communautaires. Cela permet, en cours d'année, de disposer de crédits quel que soit le rythme d'avancement physique de chaque opération et d'opérer des redéploiements de budget selon les besoins de paiement.

Au 31 décembre 2006, 911 opérations ont reçu un financement pour un montant total d'autorisations de programme individualisées en charge nette de 1 553,3 M€ pour le budget principal, 68,6 M€ pour le budget annexe des eaux et 323 M€ pour le budget annexe de l'assainissement. Cela correspond à un niveau de dépenses de 2 279,3 M€ pour le budget principal, 128,2 M€ pour le budget annexe des eaux et 530,1 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Le montant des individualisations d'autorisations de programme excède la capacité de financement votée pour la période 2002-2007. Toutefois, ce montant individualisé comprend des prévisions de réalisation financière au-delà de 2007.

Ainsi, avec 1 157,417 M€ réalisés en charge nette, la capacité financière est consommée à hauteur de 80 % à la fin de l'exercice 2006.

Le niveau de consommation des crédits de paiement, élevé en 2005, s'est poursuivi à un niveau équivalent en 2006 si l'on ne considère que les dépenses réelles et à périmètre constant. En effet, depuis le 1er janvier 2006, les subventions d'équipement sont gérées en section d'investissement, ce qui représente, en fin d'exercice, une dépense de 54,8 M€.

Le montant cumulé 2002-2006 de la réalisation en charge nette se répartit en 906,10 M€ pour le budget principal, 55,1 M€ pour le budget annexe des eaux et 196,2 M€ pour le budget annexe de l'assainissement. Les montants réalisés en 2006 sont respectivement de 286,3 M€, 12,8 M€ et 50,4 M€.

Le taux de réalisation des crédits de paiements 2006 a été de 83,5 % pour le budget principal sur une prévision de 342,8 M€, 72 % pour le budget annexe des eaux pour une prévision de 17,8 M€ et de 99,4 % pour le budget annexe de l'assainissement pour une prévision de 50,7 M€. Le taux moyen de réalisation de l'ensemble des budgets s'établit donc à 86,7 %.

Le taux de réalisation cumulée des autorisations de programme individualisées, pour les années 2002 à 2006, est de 60,3 % en dépenses (1 772 M€) et de 61,9 % en recettes (615 M€) sur l'ensemble des budgets. Ces chiffres sont détaillés dans le tableau ci-joint par thème.

### **La structure géographique et fonctionnelle de la PPI**

La Communauté urbaine exerce des compétences dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis des Communes membres mais son action réside également dans la réalisation d'équipements d'agglomération. Cette double vocation se reflète dans la structure de la PPI. Les opérations peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- des équipements de zone concernant plusieurs Communes comme les zones industrielles ou les déchetteries,
- des opérations d'intérêt communal, comme la voirie de proximité, certaines voiries de desserte locale, des aménagements d'espaces publics ou des actions relatives à la politique de la ville,
- des opérations d'intérêt d'agglomération, comme les équipements du contrat de plan ou l'amphithéâtre de la Cité internationale,
- des équipements structurants de services urbains comme les réseaux d'assainissement, la station d'épuration à Pierre Bénite, l'usine d'incinération à Gerland.

Les investissements nécessaires au fonctionnement des services communautaires sont à dissocier et représentent une part mineure de la charge nette de la PPI (6 % sur 2002-2006).

Le niveau de réalisation, cumulé en 2002-2006 en charge nette, fait apparaître que, sur un total de 1 157,4 M€, 24 % des montants réalisés concernent les grands projets d'agglomération, 25 % les équipements structurants de services urbains, 28 % portent sur des projets communaux, 17 % sur les actions de proximité et 2 % sur des opérations de zone.

### **Les éléments d'analyse par autorisations de programme globales**

Pour chaque autorisation de programme globale correspondant à un thème du plan de mandat, le développement suivant présente les montants comparatifs réalisés en charge nette, pour les années 2005 et 2006 ainsi que des éléments d'explication des variations d'un exercice à l'autre. Les montants commentés pour l'exercice 2006 ne correspondent qu'au mandatement réalisé au cours de l'exercice, non au coût total des opérations pluriannuelles.

*Développement économique* : montant réalisé en 2005 : 23,8 M€, réalisé en 2006 : 37 M€.

L'autorisation de programme globale développement économique comprend principalement les secteurs d'aménagement à dominante économique : Porte des Alpes à Saint Priest, Gerland à Lyon 7°, Confluence à Lyon 2° et Vaise à Lyon 9° et les opérations de requalification de zones industrielles.

La hausse des dépenses en 2006 s'explique, notamment, par l'intégration des subventions d'équipement à la PPI. Les subventions pour le Canceropôle, pour les franchissements ferroviaires sur le site de Lyon-Confluence et pour les pôles de compétitivité Lyon Urban Trucks & Bus et Axelera totalisent plus de 14,5 M€.

Cette augmentation porte également sur la poursuite d'opérations d'aménagement telles que dans le secteur du boulevard scientifique à Lyon 7° (carrefour Antonin Perrin pour 2,1 M€, parvis de l'Isara pour 2,1 M€), le boulevard Chambaud de la Bruyère (2,8 M€) et la 2° tranche du parc de Gerland (1,5 M€). D'autres secteurs sont concernés comme la rue des Deux Joannès à Lyon 9° (1,5 M€), le carrefour Pasteur à Lyon (1,3 M€) ou la voie nouvelle Sainte Barbe à Sainte Foy lès Lyon (1 M€).

Par ailleurs, les travaux non concédés dans la ZAC des Pierres Blanches à Mions se sont montés à 1,6 M€.

Les recettes sont restées stables par rapport à 2005, soit 11 M€, plusieurs opérations de cette autorisation de programme globale faisant l'objet d'avances forfaitaires ou comportant des travaux pour le compte des Communes.

*Grands équipements d'agglomération* : montant réalisé en 2005 : 42,6 M€, réalisé en 2006 : 26,3 M€.

La majorité du coût de la salle 3000 a été supportée en 2005, l'équipement ayant été inauguré en juin 2006. Néanmoins, la fin des travaux a donné lieu à des paiements d'un niveau encore élevé. Il y a lieu de signaler que le transfert du palais des Congrès dans le patrimoine communautaire s'est traduit par une dépense et une recette d'ordre de 60 M€, qui n'affecte pas la charge nette de l'opération.

*Contrat de plan* : montant réalisé en 2005 : - 1,6 M€, réalisé en 2006 : 8,4 M€.

En 2005, les opérations du contrat de plan avaient généré des recettes supérieures aux dépenses liées à l'achèvement des travaux de l'INRP et de l'école d'infirmières Rockefeller. Les travaux de l'ENSSIB se sont poursuivis en 2006 pour un coût en charge nette presque identique à 2005 (0,9 M€).

L'augmentation des dépenses de cette autorisation de programme s'explique largement par les subventions d'équipement pour le plan HCL (6,4 M€) et le volet routier du contrat de plan Etat-Région (1 M€).

*Déplacements urbains* : montant réalisé en 2005 : 76,4 M€, réalisé en 2006 : 87,9 M€.

L'autorisation de programme globale déplacements urbains comprend quatre grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité, les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 k€, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures et les opérations d'aménagements connexes aux lignes de tramway.

Les opérations de voirie de proximité et de voirie individualisée ont fait l'objet de fortes dépenses en 2006. L'augmentation du fonds d'initiative communale de 1,5 M€ a contribué à la politique de proximité.

Dans les communes, des opérations sont entrées en phase de travaux entraînant des dépenses plus importantes (Mions : route de Corbas, Saint Germain au Mont d'Or :- accès à la gare, Bron : place Curial, Chassieu : aménagement des accès à Eurexpo).

Toutefois, c'est dans le domaine des transports que les dépenses sont les plus élevées avec l'achèvement de la ligne de tramway LEA (5,2 M€ pour les aménagements connexes sous la maîtrise d'ouvrage du Sytral, notamment).

D'autres lignes ont fait également l'objet de travaux tels que l'extension de la ligne T 2 à Montroulet ou les travaux d'accompagnement du trolley C1-C2. Les subventions d'équipement pour le centre de maintenance TGV à la Guillotière (4 M€) et les parcs de stationnement (parc des Archives à Lyon 2<sup>e</sup> pour 1,9 M€) constituent également un autre mode de réalisation de la politique de déplacements.

Enfin, de nouvelles dépenses liées à la prise en charge des travaux de gros entretien du périphérique nord (3,1 M€) expliquent aussi l'évolution du montant de cette autorisation de programme.

*Habitat et politique de la ville* : montant réalisé en 2005 : 6,2 M€, réalisé en 2006 : 21,9 M€.

L'augmentation des dépenses consacrées à la politique de la ville est liée à l'avancement des programmes dans les différents sites des GPV et ORU de la Communauté urbaine. C'est le cas à Bron-Terrillon avec les travaux dans les copropriétés (5,4 M€), à la Duchère avec le programme d'investissement à court terme (0,7 M€), à Rillieux la Pape, quartier Mont Blanc et avenue de l'Europe (2,9 M€), à Saint Priest avec la poursuite des acquisitions de logements (1,8 M€), à Vaulx en Velin, dans le quartier de l'Ecoin sous la Combe (5,7 M€) et à Vénissieux, dans le secteur Thorez (1 M€).

Concernant le volet habitat, l'intégration des subventions d'équipement à la PPI fait apparaître l'effort de la Communauté urbaine en matière d'Opah (0,9 M€) et de prise en charge des surcoûts fonciers (3,4 M€).

Il convient de signaler que la délégation des aides à la pierre initiée en 2006 n'a pas donné lieu à des dépenses significatives sur cet exercice.

*Aménagement urbain et espaces publics* : montant réalisé en 2005 : 18,2 M€, réalisé en 2006 : 45,3 M€.

Cette autorisation de programme comprend plusieurs projets-phares du mandat tels que l'aménagement des berges du Rhône, le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie à Vaulx en Velin et le développement des modes doux.

Le chantier des berges du Rhône, inauguré le 9 mai 2007, a généré 22,4 M€ de mandats en 2006 auquel s'ajoute l'aménagement des places Jutard et Raspail pour 2,8 M€. Sur le site du Carré de Soie, les opérations d'aménagement du pôle de loisirs et du secteur Yoplait-Tase ont été financées à hauteur de 3,4 M€ en 2006.

Enfin, plusieurs opérations d'urbanisme et d'espaces publics dans les communes sont également en cours d'exécution comme le parvis du lycée à Neuville sur Saône (2,8 M€), l'aménagement des entrées nord et sud à Saint Genis Laval (1 M€), le secteur de Vancia à Rillieux la Pape (1 M€) ou la place Lazare Goujon à Villeurbanne (2,1 M€).

*Investissement foncier* : montant réalisé en 2005 : 8,5 M€, réalisé en 2006 : 25,50 M€.

L'année 2006 est marquée par une forte augmentation des dépenses et une baisse des recettes, ce qui accentue l'écart en charge nette entre 2005 et 2006. Les acquisitions foncières pour compte de tiers équilibrées en dépenses et en recettes ont baissé de 4 M€. Ceci explique en grande partie la différence de recettes.

L'impulsion donnée en 2004 aux acquisitions foncières pour le logement social se traduit nettement en 2006 puisque 19,7 M€ leur ont été consacrés.

Par ailleurs, l'acquisition en annuités de l'immeuble du Progrès à Chassieu pour plus de 3,3 M€ en 2006 s'ajoute aux autres formes de réserves foncières.

*Ecologie urbaine* : montant réalisé en 2005 : 37,3 M€, réalisé en 2006 : 18,3 M€.

Cette autorisation de programme globale finance principalement les opérations de la collecte et du traitement des déchets et la gestion des eaux de ruissellement et des réseaux hydrauliques.

Les travaux de mise aux normes de l'usine d'incinération de Lyon-sud ont été payés à hauteur de 27,20 M€ en 2005. L'achèvement est intervenu dans les délais conformes aux directives européennes. La fin des paiements a concerné l'exercice 2006 à hauteur de 8,8 M€.

La construction de la déchèterie de Francheville s'est poursuivie sensiblement au même niveau de dépenses qu'en 2005, soit 0,5 M€. Une nouvelle opération dédiée à l'optimisation de la collecte sélective a fait l'objet de 0,6 M€ de dépenses.

Les autres opérations de cette autorisation de programme globale sont des opérations globalisées pour la propreté et les eaux pluviales. Elles se sont montées à 7,6 M€ en 2006.

*Maintenance et renouvellement* : montant réalisé en 2005 : 17,2 M€, réalisé en 2006 : 15,5 M€.

Cette autorisation de programme globale regroupe les opérations globalisées nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire : l'informatique, les bâtiments, les mobiliers et les véhicules.

Les dépenses sur 2006 connaissent un fléchissement dû à la livraison, fin 2005, du projet informatique de gestion des ressources humaines HR. Par ailleurs, le renouvellement des poids-lourds de la propreté a été moins important qu'en 2005, un effort important ayant été assumé du fait de l'ancienneté des véhicules.

*Budget annexe des eaux* : montant réalisé en 2005 : 14,1 M€, réalisé en 2006 : 12,8 M€.

Dans ce cadre sont financés les investissements propres aux activités d'adduction et de sécurisation de l'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain. La lecture de la consommation sur cette autorisation de programme s'entend en charge nette car chaque opération est affectée des dépenses et des recettes liées à la récupération de la TVA dans le cadre du contrat d'affermage.

L'avancement des travaux de la 2<sup>e</sup> tranche de la barrière hydraulique a généré une charge moindre en 2006 qu'en 2005 (1,1 M€ au lieu de 3,5 M€). Cette baisse est partiellement compensée par les travaux de raccordement dans la commune de Charly (1,7 M€).

Dans l'ensemble, le niveau de dépenses pour les opérations globalisées de sécurisation de l'adduction et de la distribution ainsi que pour les réseaux est moins important en 2006 (6,5 M€, contre 8,7 M€ en 2005).

*Budget annexe de l'assainissement* : montant réalisé en 2005 : 44,1 M€, réalisé en 2006 : 50,4 M€.

Ce budget finance les investissements liés au traitement des eaux usées, les stations d'épuration et les travaux sur les réseaux, y compris dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

La différence entre 2005 et 2006 s'explique par une baisse des recettes de 5,2 M€ alors que les dépenses n'ont progressé que de 1 M€. Les recettes en 2005 avaient été importantes du fait du déroulement conjoint des travaux dans les stations de Jonage et de Pierre Bénite. Cette dernière s'est achevée en 2005, de même que le versement y afférent des subventions de l'Agence de l'eau. En revanche, les travaux de la station de Jonage ont entraîné des dépenses accrues à hauteur de 6,2 M€.

*Budget annexe du restaurant communautaire* : montant réalisé en 2005 : 0,017 M€, réalisé en 2006 : 0,153 M€.

Le budget du restaurant est équilibré par une subvention du budget principal. En 2006, comme pour les années précédentes, de faibles dépenses d'investissement ont été réalisées et correspondent à du renouvellement de matériel ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

#### **DELIBERE**

##### **Constate :**

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2006, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2006 en charge nette, à hauteur de :

- *budget principal* :

. 1 553,32 M€ individualisés,  
. 906,15 M€ réalisés ;

- *budget annexe des eaux* :

. 68,55 M€ individualisés,  
. 55,08 M€ réalisés ;

- *budget annexe de l'assainissement* :

. 322,99 M€ individualisés,  
. 196,19 M€ réalisés ;

b) - la réalisation par autorisations de programme individualisées figurant dans le tableau joint en annexes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,